

Medasys : lancement d'une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 11,5 millions d'euros. Dedalus s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à hauteur de 76,96% de l'augmentation de capital par compensation de créance en compte-courant.

Le Plessis-Robinson, le 19 novembre 2018 – Cette augmentation de capital a pour principal objectif de diminuer le niveau d'endettement de la Société en réduisant partiellement l'avance en compte-courant, à hauteur de 8.850.445,50 euros, consentie par Dedalus, actionnaire majoritaire de Medasys, dont le compte-courant s'élève à ce jour à plus de 11 millions d'euros en raison notamment du financement de l'acquisition récente d'Infologic Santé et de DL Santé.

Les éventuelles souscriptions en numéraire seraient affectées à la poursuite du développement de Medasys, le cas échéant par d'éventuelles nouvelles opérations de croissance externe.

Les principales modalités de l'augmentation de capital sont les suivantes :

Montant de l'augmentation de capital : 11.499.999,90 euros soit 10.967.166,57 euros de nominal et 532.833,33 euros de prime d'émission.

Prix d'émission des Actions Nouvelles : 0,30 euro par action (0,2861 euro de nominal et 0,0139 euro de prime d'émission), soit une décote faciale de 14% par rapport au dernier cours de bourse précédant la date du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'opération.

Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : 38.333.333 actions ordinaires de la Société.

Libération des Actions Nouvelles : Libération en numéraire au moment de la souscription ou par compensation avec une créance certifiée liquide et exigible.

Jouissance des Actions Nouvelles : courante.

Engagements et intentions de souscription : Dedalus s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible exclusivement, soit 76,96% de l'émission, la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit 29.501.485 Actions Nouvelles pour un montant de 8.850.445,50 euros.

Dedalus ne souscrit pas à titre réductible. Dedalus ne prévoit pas non plus d'acquérir des droits préférentiels de souscription afin d'augmenter son droit de souscription à titre irréductible.

Le Directoire de Medasys n'a pas l'intention d'allouer à Dedalus les actions qui ne seraient pas souscrites à l'issue de la période de souscription.

Impact dilutif : dans l'hypothèse où il ne participerait pas à l'augmentation de capital, l'actionnaire qui détenait 1% du capital de Medasys n'en détiendrait plus que 0,68% à l'issue de l'opération.

Dans l'hypothèse où Dedalus serait l'unique actionnaire à participer à l'augmentation de capital et souscrirait 76,96% de l'émission, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques ¹) :

Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital
Dedalus	76,96%	83,09%
Consorts Hofmann	2,18%	1,60%
Management	1,34%	0,98%
Salariés	0,36%	0,26%
Public	18,85%	13,83%
Actions auto-détenues*	0,31%	0,23%
TOTAL	100.00%	100,00%

* au 25 octobre 2018

Période de souscription : 5 jours de bourse (23 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclus).

Droit préférentiel de souscription : Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 21 novembre 2018 et négociés sur Euronext Paris jusqu'au 29 novembre 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles étant égal à 0,30 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est, à la date du Prospectus, égale à 0,034 euro.

En conséquence, la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,316 euro.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- À titre irréductible, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes possédées. 17 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 8 Actions Nouvelles au prix de 0,30 euro par action ; et

¹ Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.



- À titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :

15 novembre 2018	Décision du Président agissant sur subdélégation décidant de l'augmentation de capital ;
16 novembre 2018	Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société ;
19 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et • Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital.
20 novembre 2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrés comptablement sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
21 novembre 2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
23 novembre 2018	Ouverture de la période de souscription
29 novembre 2018	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
3 décembre 2018	Clôture de la période de souscription Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires via le nouveau processus Stream 6
5 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du Directoire d'allouer les actions non souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription aux investisseurs qui en ont fait la demande ; • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
7 décembre 2018	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

INFORMATION DU PUBLIC La Société a publié un prospectus (le « **Prospectus** ») rédigé en français, qui a reçu le visa n°18-520 de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en date du [16 novembre 2018],. Medasys attire l'attention du public sur les facteurs de risque, et



notamment le risque d'illiquidité, décrits aux pages 65 et suivantes. Le Prospectus rédigé en français visé par l'AMF est disponible, sans frais, au siège social de la Société, 22, avenue Galilée – 92350 Le Plessis-Robinson. Le Prospectus rédigé en français peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.medasys.com) et le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Il est conseillé aux investisseurs potentiels de prendre connaissance de l'intégralité du Prospectus et de mesurer les risques avant de prendre leur décision d'investissement dans les Actions Nouvelles. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou du groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les principales modalités de l'augmentation de capital figurent dans le résumé du Prospectus en Annexe.

A PROPOS

Medasys est un éditeur majeur de solutions logicielles dans les domaines du dossier patient, de la production de soins, de la biologie et de l'imagerie médicale, permettant aux établissements de santé publics et privés d'optimiser et de fiabiliser les processus médicaux dans une logique de sécurité patient, de performance et de maîtrise des coûts.

Cotée au Compartiment C d'Euronext Paris (mnémonique ED - code ISIN FR 0000052623), Medasys emploie 410 collaborateurs et est présente en France (Le Plessis Robinson, Lyon et Strasbourg), ainsi qu'en Belgique, en Algérie, au Maroc et au Japon. Depuis le 1er juillet 2016, Medasys fait partie du Groupe Dedalus, leader en informatique de Santé, constituant ainsi l'un des leaders européens en matière de solutions logicielles de Santé. Le Groupe Dedalus compte 1 850 collaborateurs et est présent dans 25 pays.

Au-delà de ses activités métiers, Medasys est également déterminée à agir sur ses activités internes grâce à une politique environnementale qui suit cinq principes d'actions majeurs : utiliser les visio-conférences, suivre le télétravail, diminuer la consommation de papier et de cartouches d'encre et améliorer la gestion de nos déchets. Medasys est certifiée ISO 14001 v2015.

CONTACT

Service Marketing Communication

E. servicepresse@medasys.com

T. 01 75 60 91 00

www.medasys.com

